



Secrétaire adjointe

David Virginie
11 rue de la Butte
35600 REDON
virginiedavid.arc.redon@bbox.fr

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Redon, le 28 septembre 2024

Objet : Assemblée générale électorale

L'assemblée générale électorale du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc se tiendra le :

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Accueil à 14h --- Début des travaux à 14h30 précises

Amphithéâtre Collège Le Sacré-Cœur
4 rue de la porte Bergault
56800 PLOERMEL

ORDRE DU JOUR

- ▶ Compte-rendu moral du Président
- ▶ Trésorerie année sportive 2024
- ▶ Budget prévisionnel année sportive 2025
- ▶ Election du Comité Directeur (*appel à candidatures en annexe*)
- ▶ Election des délégués pour l'Assemblée générale de la FFTA (*appel à candidatures en annexe*)
- ▶ Commissions : CSR – arbitres – formations – LABELS – médicale
- ▶ Résultats des élections
- ▶ Questions diverses (*à adresser au président du CRBTA pour le 11 octobre au plus tard*)

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations sportives.

Virginie David
Secrétaire adjointe du CRBTA



PROCURATION

*Assemblée générale électorale du CRBTA
du 23 novembre 2024
à Ploërmel*

Je soussigné(e) :

Président(e) du club de :

Donne procuration à

Pour me représenter et voter en mes lieu et place lors de l'Assemblée générale électorale du Comité régional de Bretagne de tir à l'arc du 23 novembre 2024.

Fait à :

Le :

Signature du Président





ELECTION AU COMITE REGIONAL DE BRETAGNE DE TIR A L'ARC

le 23 novembre 2024

Assemblée générale du 23 novembre 2024

APPEL A CANDIDATURE

Conformément aux statuts adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2023, les élections du 23 novembre 2024 seront par scrutin de liste.

Les listes, comportant 12 noms ainsi qu'un programme pour l'olympiade à venir, devront être adressés par courrier postal ou courrier électronique au Secrétariat du Comité Régional : **pour le 24 octobre 2024 au plus tard.**

Gisèle DAVID, 3 impasse de la Sapinière 56860 Séné - giseledavid.bretagne@gmail.com

Un accusé de réception sera envoyé par mail

Les listes devront être conformes aux statuts (extrait ci-dessous), ainsi qu'au règlement intérieur.

Ne peuvent être élus au Comité Régional :

- Les personnes mineures au jour de l'élection.
- Les personnes de nationalité française ou étrangère condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales.
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcé une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- Les personnes non licenciées le jour de l'élection au sein d'une association membre du comité régional.
- Les personnes ayant fait l'objet de mesure disciplinaire dans les organismes de première instance dans les 5 ans précédant la date de l'élection.

Les listes candidates aux élections du Comité Directeur devront faire acte de candidature par écrit auprès du secrétariat du Comité Directeur au plus tard 30 jours francs avant la date des élections.

Les candidats figurant sur la liste doivent répondre aux critères mentionnés ci-dessus.

Chaque liste de 12 noms doit comprendre au moins un médecin.



ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX pour l'Assemblée générale de la FFTA du Printemps 2025

Les candidatures doivent obligatoirement être adressées par courrier postal ou courrier électronique auprès du président ou du secrétariat du Comité régional **pour le 08 novembre au plus tard.**

Michel ROGUE, 33 rue St Michel, Planguenoual 22400 LAMBALLE ARMOR – michel.rogue@orange.fr

Gisèle DAVID, 3 impasse de la Sapinière 56860 SENE – giseledavid.bretagne@gmail.com

Virginie DAVID, 11 rue de la Butte - 35600 REDON - virginiedavid.arc.redon@bbox.fr

Un accusé de réception sera envoyé par mail

Conditions d'éligibilité des délégués et mode d'élection :

1. L'appel à candidatures des délégués doit figurer sur la convocation à l'Assemblée Générale envoyée 30 jours avant l'Assemblée Générale du Comité Régional.
2. Les candidats devront individuellement faire acte de candidature auprès du Président ou du Secrétariat du Comité, par écrit, au plus tard 15 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
3. La liste des candidats doit être diffusée aux clubs ou publiée sur le site officiel du Comité régional au moins 5 jours fermes avant l'Assemblée Générale.
4. Un bulletin de vote comportant la liste alphabétique des candidats délégués sera dressé afin de procéder à l'élection.
5. En cas d'égalité, le candidat le plus jeune est élu.
6. Les délégués doivent être élus à bulletin secret au scrutin majoritaire plurinominal (le cas échéant uninominal) à un tour, par les associations membres conformément aux statuts de la FFTA.
7. Des suppléants peuvent également être désignés. Leur liste est constituée par les candidats non élus par ordre décroissant de suffrages obtenus
8. En cas d'absence annoncée à l'Assemblée Générale de la FFTA d'un des délégués titulaires, le premier délégué suppléant sera désigné pour le remplacer, et ainsi de suite.
9. Les délégués doivent être licenciés à la FFTA et :
 - Être licenciés sur le territoire du Comité Régional,
 - Avoir atteint la majorité légale,
 - Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire prononcée par les organes disciplinaires de la FFTA ou de ses organes déconcentrés au cours d'une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

Pour les comités régionaux métropolitains, le nombre de délégués à élire est égal, au maximum, au nombre de départements constituant la région administrative du Comité Régional et au minimum à l'arrondi supérieur de 70% de ce nombre.



CANDIDATURE
ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX à l'AG de la FFTA
Du Printemps 2025

Je soussigné(e), Nom :Prénom :

Numéro de licence :

Licencié au club de :

Adresse postale personnelle :

.....

Adresse électronique personnelle :

.....

N° de téléphone personnel :

Fixe : ____/____/____/____/____ et/ou portable : ____/____/____/____/____

Déclare me porter candidat pour l'élection du délégué régional de Bretagne de tir à l'Arc, pour l'assemblée générale de la FFTA du Printemps 2025.

Fait à :

Le :

Signature